

So sollen Fensterläden sein. Perfektion und Beständigkeit aus Aluminium.
Voici des volets aluminium. La perfection et pérennité.
Exactly the way window shutters should be. Perfection and stability made from aluminium.

A.S.T

LES CONDITIONS DE GARANTIES

I. A.S.T SARL

Garantit les dommages provenant de la matière première. Le laquage ou l'adhérence entre les 2 matériaux.

II. Durée de la garantie

La garantie est prévue pour une durée de 5 ans, selon directive QUALICOAT 10, édition du 21.11.02, et démarre à partir de la date de livraison.

III. Mode d'emploi

Ce produit doit être utilisé dans des conditions normales. Notre accord écrit est nécessaire pour toutes utilisations telles que dans les industries chimiques, les vapeurs nuisibles, le brouillard salin, le climat maritime, les poussières corrosives, les matériaux étrangers.

IV. Nettoyage

Un nettoyage des pièces laquées en aluminium devra s'effectuer au minimum une fois par an, voir plus souvent dans un environnement plus dur. La poussière et les traces de saleté sur ces pièces se nettoient avec de l'eau chaude et un produit nettoyant neutre qui n'attaque pas l'aluminium. Utiliser pour cela une éponge douce ou un chiffon. Il est déconseillé d'utiliser des produits acides et alcalins, ainsi que des produits nettoyants mécaniques ayant un effet abrasif qui pourraient endommager la laque.

V. Prestations de garantie

nous garantissons que

1. les propriétés physiques des matières premières correspondent à la norme DIN
2. le produit de laquage et le système utilisé pour le laquage sont adaptés à l'utilisation prévue pour ce produit
3. la couche de laque ne s'écaillera pas, ne subira ni de cloques ou de fissures pouvant aboutir à de la corrosion lorsque le produit subit certaines conditions atmosphériques, spécifiques à l'utilisation
4. des marques de craie, des modifications dans la teinte et la brillance n'aboutissent pas à un mauvais fonctionnement du produit.

VI. Extension de la garantie

A.S.T SARL prend en charge les dégâts matériels résultants des défauts mentionnés, si l'origine provient d'une qualité défectueuse du matériel livré. Notre responsabilité se limite aux frais engagés pour éliminer les dégâts et se limite à la valeur correspondant à la facturation ou au remplacement gratuit des produit défectueux.

Si à la date de la réclamation le produit n'est plus fabriqué suite au progrès techniques celui-ci sera remplacé par un produit équivalent. Lors du dépôt de la réclamation nous déciderons du maintien de l'extension de garantie.

Des dégâts successifs sont exclus de l'extension de garantie.

L'extension de garantie pour tous les dégâts remplaces ou réparés se limite à la durée prévue par la garantie initiale.

L'extension de garantie n'est pas applicable:

1. si des défauts proviennent d'une pose non professionnel, ou d'une utilisation incorrect ou non prévue
2. si les dégâts sont dus à la pollution, l'humidité, la condensation provenant d'une mauvaise manipulation, d'un transport ou stockage non professionnelle
3. si des dégâts proviennent d'actes de violence
4. en cas d'un manque de nettoyage comme il en est question au point IV.

Éventuellement, des ferrures seront livrées avec les matériaux et feront parties des pièces ayant une usure normale et sont exclus à ce titre de la garantie.